

Sécurité Données Feuille
Proflex

SECTION I - IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : Proflex
CODE PRODUIT : 554000024-16AR
USAGE RECOMMANDÉ : Protecteur métallique
RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucune connue
NOM DE L'ENTREPRISE : Brodi Specialty Products
ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 3175 14th Avenue, Unit #1, Markham, ON L3R 0H1
TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE : 905-475-6084
URGENCE TÉLÉPHONE : 800-255-3924

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Aérosol inflammable : Catégorie 1
Gaz liquéfié
Irritant pour la peau : Catégorie 2
Irritant pour les yeux : Catégorie 2B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Catégorie 3
Risque d'aspiration
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

MENTION(S) DE DANGER : DANGER : Aérosol extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression : Peut exploser s'il est chauffé. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Peut causer une irritation respiratoire, de la somnolence ou des étourdissements. Peut être fatal s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires. Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques de toxicité inconnue : 0 %

CONSEILS DE PRUDENCE : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. -Interdiction de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Portez des gants/vêtements de protection et une protection des yeux et du visage. Si sur la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Évitez de respirer la poussière, les fumées, la brume, les vapeurs et les vaporisateurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer. Appelez un centre antipoison / médecin si vous ne vous sentez pas bien. En cas d'ingestion : Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne provoquez PAS de vomissements. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler tant que toutes les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin. Éliminez le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, étatiques et nationales.

SYMBOLE :



RISQUES NON AUTREMENT CONFIDENTIEL : N/A

SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES

INGRÉDIENT DANGEREUX	NUMÉRO CAS.	POUR CENT
Heptane	142-82-5	10 à 30 %
Essences minérales	8052-41-3	30 à 60 %
Propane/n-butane	68476-86-8	10 à 30 %
Pétrolaxe, pétrole, oxydé, sels de calcium	68425-34-3	10 à 50 %
Distillat de pétrole aliphatique	64742-88-7	1 à 25 %
Toluène	108-88-3	<1 %

Informations sur les secrets commerciaux : Une identité chimique spécifique et/ou un pourcentage de composition n'a pas été divulgué en

Sécurité Donnée Feuille

Proflex

tant que secret commercial.

SECTION IV - LES PREMIERS MINISTRES SOINS

YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire.

Poursuivre le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin ou une attention médicale.

INGESTION : En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne provoquez PAS de vomissements. Obtenez des conseils ou des soins médicaux.

INHALATION : Passer à l'air frais. Si la respiration est difficile ou inconsciente, administrez de l'oxygène. Si vous ne respirez pas, administrez la respiration artificielle. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

PEAU : Laver immédiatement à l'eau et au savon pendant 15 minutes. Enlevez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consultez un médecin si une irritation se développe.

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmoiement, vision floue Peau : dégraissage et dermatite

Inhalation : anesthésique, irritation, dépression du système nerveux central Voie orale : irritation abdominale,

nausées, vomissements, diarrhée, risque d'aspiration

DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Une exposition répétée ou prolongée peut être toxique pour le cerveau, les poumons et le système nerveux central (SNC).

NOTE AU MÉDECIN : En cas d'ingestion, le matériel peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumopathie chimique. Traiter de manière appropriée.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENTS D'EXTINCTION : Produit chimique sec, dioxyde de carbone et mousse d'alcool.

AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS : Pulvérisation d'eau/ruisseau.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un corps complet fonctionnant en mode de demande à pression positive avec des vêtements de protection complets pour le corps lors de la lutte contre les incendies. Utilisez de l'eau pulvérisée uniquement pour refroidir les contenants exposés.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 120 ° F peut provoquer un éclatement. Inflammable.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone

SECTION VI – MESURES DE REJET ACCIDENTEL

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Voir la section VIII pour connaître l'équipement de protection individuelle approprié.

DÉVERSEMENT : Enlevez toute source d'inflammation. Utilisez des outils et de l'équipement qui ne produisent pas d'étincelles.

Utilisez un absorbant sur le balayage du déversement pour nettoyer. Éliminez conformément aux lois locales, étatiques et fédérales. Les petites libérations peuvent être essuyées avec du matériel d'essuyage.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminez le contenu conformément aux réglementations alimentaires, étatiques et locales. Ne pas jeter dans les égouts. Enveloppez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures, ne perforez pas, n'incinerez pas et ne réutilisez pas le conteneur.

L' STATUT : Gaspiller probable considéré D001 (Inflammable déchets), sous RCRA, toutefois produit devoir être complètement caractérisé préalable à l'élimination (40 CFR 261).

SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE : Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Tenir hors de la portée des enfants.

INCOMPATIBILITÉ : Certains plastiques

SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INGRÉDIENT DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
Heptane	500 ppm	400 ppm
Essences minérales	500 ppm	100 ppm
Propane/n-butane	1000 ppm	1000 ppm
Pétrolaxe, pétrole, oxydé, sels de calcium	Non établi	Non établi

Sécurité Données Feuille

Proflex

Distillat de pétrole aliphatique	100 ppm	Non établi
Toluène	200 ppm	20 ppm

MESURES D'INGÉNIERIE / VENTILATION : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Portez une protection respiratoire à vapeur organique approuvée par le NIOSH / MSHA si elle est utilisée dans des zones confinées et mal ventilées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Lunettes de sécurité et gants résistant aux produits chimiques

MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

SECTION IX - PROPRIÉTAIRES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: Brumeux, Spray brun foncé

ODEUR: Odeur d'hydrocarbures

SEUIL D'ODEUR : S.O.

pH : S.O.

POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : N/D

POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION : S.O.

POINT D'ÉCLAIR : N / D

TAUX D'ÉVAPORATION : 5

INFLAMMABILITÉ (solide/gaz): Aérosol extrêmement inflammable

LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ :

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : S.O.

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : S.O.

LIMITE D'EXPLOSIVITÉ INFÉRIEURE (%) : S.O.

LIMITE D'EXPLOSIVITÉ SUPÉRIEURE (%) : N/J

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg): Non établi

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1): N / D

DENSITÉ RELATIVE (H₂O=1) : 0,79 - 0,82 g/ml @ 77° F (25°C)

SOLUBILITÉ (IES): 0%

COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL / EAU (KOW) : N / D

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N/D

DÉCOMPOSITION TEMPÉRATURE : N/D

VISCOSITÉ : N/D

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune connue

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable

RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES : Aucune connue

CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 122 °F et sources d'inflammation.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Certains plastiques

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes de carbone

SECTION XI – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Heptane (142-82-5) LC 50 (vapeurs, souris) 1600 ppm Toluène (108-88-3) DL 50 (voie orale, rat)

5580 mg/kg; DL50 (voie cutanée, lapin) > 5000 mg/kg; CL50 (inhalation, rat) > 28,1 mg/l/4h

VOIES D'ENTRÉE : Yeux, Ingestion, Inhalation, Peau

YEUX : Provoque une irritation, une brûlure, une rougeur, un larmoiement.

INGESTION : Peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, de la diarrhée, des vomissements, des crampes abdominales.

INHALATION : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des nausées, des vomissements.

PEAU : Peut provoquer une légère irritation, une décoloration localisée, un contact prolongé répété peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

CONDITION MÉDICALE AGGRAVÉE : Troubles préexistants de la peau, des poumons et du cœur

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur,

larmoiement, vision floue Peau : dégraissage et dermatite

Inhalation : anesthésique, irritation, dépression du système nerveux

central Voie orale : irritation abdominale, nausées, vomissements,

diarrhée, risque d'aspiration

DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Une exposition répétée ou prolongée peut être toxique pour le cerveau, les poumons et

Sécurité Données Feuille

Proflex

le système nerveux central (SNC).

CANCÉROGÉNICITÉ: OSHA: Non ACGIH: Non NTP: Non CIRC: Non AUTRE: S.O.

SECTION XII – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ : Non établie

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Ce produit est biodégradable.

POTENTIEL BIOACCUMULATIF : Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

MOBILITÉ DANS LE SOL : Ce produit est mobile dans le sol.

AUTRE ADVERSE EFFETS : Ceci matériel est toxique à aquatique vie.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminez le contenu conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales. Ne pas jeter dans les égouts. Enveloppez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures, ne perforez pas, n'incinerez pas et ne réutilisez pas le conteneur.

STATUT DE L'ARC : Déchets probablement considérés comme D001 (déchets inflammables), en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

SECTION XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Aerosols, Ltd. Qté.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NO ONU/NA : 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

EXPÉDITION AÉRIENNE

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Aérosols inflammables

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NO ONU/NA : 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

EXPÉDITION PAR VOIE D'EAU :

NAVIRE (OMI/IMDG)

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Aérosols

CLASSE DE DANGER/DIVISION : 2.1

NO ONU/NA: ONU : 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX EAU : Polluant marin

SECTION XV - RENSEIGNEMENTS RÈGLEMENTS

STATUT DE LA TSCA : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exemptés.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT) : Aucune.

SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGER : Risque d'incendie

SARA 313 INGRÉDIENTS À DÉCLARER : Aucun.

RÈGLEMENTATION DE L'ÉTAT: Prop 65: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le benzène (71-43-2) qui est connu de l'État de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales et d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

RÈGLEMENTATIONS INTERNATIONALES: Les composants de ce produit figurent sur les inventaires chimiques des pays suivants: Australie, Canada, Chine, Europe (EINECS), Japon, Corée, Philippines.

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 77.5%

NFPA SANTÉ : 1
INFLAMMABILITÉ NFPA : 3
RÉACTIVITÉ NFPA : 1
NFPA AUTRE : Aucun

HMIS SANTÉ : 1
INFLAMMABILITÉ : HMIS : 3
RÉACTIVITÉ HMIS : 1
PROTECTION HMIS : B

Sécurité Données Feuille
Proflex

SECTION XVI - AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÉPARATION PAR: Andrew Bach
DATE DE PRÉPARATION: 1/24/2018
DATE DE RÉVISION: 01/21 /2021

S.O. = Sans objet; S.O. = Non déterminé

AVERTISSEMENT: Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, il n'y a aucune prise en charge de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la pertinence de tout matériel relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit du seul danger existant. Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues

Sécurité Données Feuille

Proflex

provenant de sources actuelles et fiables; Cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou leur exactitude. Étant donné que les conditions de manipulation, d'entreposage et d'élimination de ce produit sont indépendantes de la volonté du fabricant, celui-ci ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dépenses découlant d'une mauvaise utilisation des produits. Aucune garantie, expresse ou déduite, concernant le produit décrit dans la présente FDS ne doit être créée ou déduite par une déclaration dans cette FDS. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit qui peuvent ne pas être couverts par cette FDS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.